

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00430

Numéro SIREN : 552 115 891

Nom ou dénomination : COFIROUTE

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2024 sous le numéro de dépôt 12392



P. COPPEY

CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL

# Comptes annuels

---

<b>Comptes annuels</b>	<b>66</b>
<b>Bilan actif</b>	<b>66</b>
<b>Bilan passif</b>	<b>67</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>68</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>	<b>69</b>
<b>Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2023</b>	<b>70</b>
<b>1. Règles et méthodes d'évaluation</b>	<b>70</b>
1.1 Immobilisations	70
1.2 Stocks	71
1.3 Créances clients et autres créances d'exploitation	71
1.4 Valeurs mobilières de placement	71
1.5 Emprunts	71
1.6 Instruments financiers	71
1.7 Subventions d'investissement	71
1.8 Provisions pour risques et charges	71
1.9 Paiement en actions	71
1.10 Impôts sur les sociétés	72
1.11 Consolidation	72
1.12 Faits marquants	72
<b>2. Notes sur les comptes</b>	<b>72</b>
2.1 Actif	72
2.2 Passif	73
2.3 Compte de résultat	75
2.4 Informations complémentaires	77
<b>3. Autres informations</b>	<b>77</b>
3.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction	77
3.2 Transactions avec le Groupe VINCI	78
<b>4. Événements post-clôture</b>	<b>78</b>

---

# Comptes annuels

## Bilan actif

(en millions d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
<b>Actif</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>23,2</b>	<b>22,1</b>	<b>1,2</b>	<b>1,9</b>
<b>Immobilisations du domaine propre</b>				
Terrains	1,5	0,0	1,5	1,4
Agencements – Installations	1,9	1,2	0,6	0,7
Autres immobilisations corporelles	11,0	6,0	5,0	5,4
	<b>14,3</b>	<b>7,2</b>	<b>7,1</b>	<b>7,5</b>
<b>Immobilisations mises en concession</b>				
Biens non renouvelables en service	8748,0	4698,4	4049,6	3986,3
Biens renouvelables en service	1082,0	974,4	107,6	121,6
Biens non renouvelables en cours	421,0	0,0	421,0	552,4
Biens renouvelables en cours	69,8	0,0	69,8	54,7
	<b>10320,8</b>	<b>5672,8</b>	<b>4648,0</b>	<b>4715,1</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participation et créances rattachées	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts et cautionnements	0,0	0,0	0,0	0,0
	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Stocks de matières</b>	<b>1,3</b>	<b>0,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>
<b>Créances</b>				
Clients	119,9	0,2	119,7	127,0
Personnel	0,4	0,0	0,4	0,7
État	22,0	0,0	22,0	20,7
Autres créances	26,3	7,6	18,7	5,4
	<b>168,5</b>	<b>7,8</b>	<b>160,7</b>	<b>153,8</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>26,8</b>	<b>0,0</b>	<b>26,8</b>	<b>27,6</b>
<b>Primes et frais d'émission</b>	<b>18,2</b>	<b>10,4</b>	<b>7,8</b>	<b>9,5</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>9,5</b>	<b>0,0</b>	<b>9,5</b>	<b>6,7</b>
<b>Écarts de conversion active</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total</b>	<b>10582,7</b>	<b>5720,4</b>	<b>4862,4</b>	<b>4923,4</b>

## Bilan passif

(en millions d'euros)

31 décembre 2023

31 décembre 2022

Passif	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Capitaux propres</b>		
Capital Social	158,3	158,3
Réserve légale	15,8	15,8
Autres réserves	4,2	4,2
Report à nouveau	0,0	0,0
Résultat à affecter	0,0	0,0
Résultat de l'exercice	623,9	647,6
Acompte sur dividendes	(116,8)	(115,7)
Subventions d'investissement	282,5	272,1
Provisions réglementées	6,1	7,3
	<b>974,1</b>	<b>989,7</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques et charges	318,3	308,2
<b>Dettes financières</b>		
Autres emprunts	3 295,6	3 361,7
	<b>3 295,6</b>	<b>3 361,7</b>
<b>Dettes</b>		
Fournisseurs	119,6	110,5
Clients – dépôts de garantie	21,0	20,3
Personnel	33,9	35,0
Dettes fiscales et sociales	64,8	63,3
Autres dettes	20,7	22,7
	<b>260,0</b>	<b>251,8</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>14,4</b>	<b>12,0</b>
<b>Écarts de conversion passif</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total</b>	<b>4 862,4</b>	<b>4 923,4</b>

## Compte de résultat

(en millions d'euros)

	2023	2022
<b>Produits d'exploitation</b>		
<b>Chiffre d'affaires</b>		
Recettes de péage	1 579,6	1 511,5
Recettes accessoires	22,6	22,7
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 602,2</b>	<b>1 534,2</b>
Reprise de provisions	45,1	50,1
Produits divers	37,5	34,4
<b>TOTAL I</b>	<b>1 684,9</b>	<b>1 618,7</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de matières consommables	23,2	9,7
Services extérieurs liés à l'investissement	44,2	39,9
Grosses réparations	39,1	36,3
Services extérieurs liés à l'exploitation	38,8	36,6
Transfert produits sur sinistres	(9,6)	(9,0)
Impôts et Taxes	170,2	165,8
Charges de personnel <sup>(*)</sup>	91,5	89,9
Participation et intéressement <sup>(*)</sup>		13,9
Autres charges de gestion courante	11,7	9,1
Amortissements du domaine propre	1,4	1,3
Amortissements des biens renouvelables	31,4	33,0
Amortissements de caducité	229,6	216,7
Provisions pour charges d'exploitation	54,2	69,0
<b>TOTAL II</b>	<b>725,6</b>	<b>712,0</b>
<b>1. Résultat d'exploitation (I - II)</b>	<b>959,3</b>	<b>906,6</b>
<b>Produits financiers</b>		
Autres produits financiers	13,8	12,9
<b>TOTAL III</b>	<b>13,8</b>	<b>12,9</b>
<b>Charges financières</b>		
Frais financiers	120,4	47,8
<b>TOTAL IV</b>	<b>120,4</b>	<b>47,8</b>
<b>2. Résultat financier (III - IV)</b>	<b>(106,6)</b>	<b>(34,9)</b>
<b>3. Résultat courant (1 + 2)</b>	<b>852,7</b>	<b>871,7</b>
Produits exceptionnels V	3,6	3,6
Charges exceptionnelles VI	2,3	1,4
<b>Résultat exceptionnel (V - VI)</b>	<b>1,3</b>	<b>2,2</b>
Participation au Résultat de l'entreprise		
<b>Calculée pour les salariés (VII) <sup>(*)</sup></b>	<b>11,7</b>	
Impôts sur les bénéfices, impôts différés et contributions (viii)	218,4	226,3
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>1 702,3</b>	<b>1 635,1</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>1 078,4</b>	<b>987,5</b>
<b>Bénéfice</b>	<b>623,9</b>	<b>647,6</b>

<sup>(\*)</sup> Le poste participation et intéressement qui apparaissait au niveau du résultat d'exploitation en 2022 a été reclassé en 2023. Nous constatons dorénavant la participation sous le résultat exceptionnel et l'intéressement a été reclassé au niveau du poste charges de personnel.

## Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Opérations liées à l'activité</b>		
Capacité d'autofinancement,		
hors transferts de charges	896,0	917,0
Variation du Besoin en Fonds de Roulement <sup>(*)</sup>	5,4	38,6
<b>A. Flux provenant de l'activité</b>	<b>901,4</b>	<b>955,7</b>
<b>Opérations d'investissement</b>		
Immobilisations	(194,5)	(218,8)
Subventions d'investissement	10,4	11,9
Cessions d'immobilisations et transferts	0,2	0,5
<b>B. Flux provenant de l'investissement</b>	<b>(183,8)</b>	<b>(206,4)</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Dividendes	(648,8)	(593,4)
Emprunts et avances	0,0	0,0
Remboursements d'emprunts et avances	(66,0)	(155,4)
<b>C. Flux provenant du financement</b>	<b>(714,7)</b>	<b>(748,7)</b>
<b>Variation de trésorerie (A + B + C)</b>	<b>2,8</b>	<b>0,6</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>6,7</b>	<b>6,2</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>9,5</b>	<b>6,7</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice y c compte courant VINCI Autoroutes</b>	<b>18,7</b>	<b>(1,5)</b>
<sup>(*)</sup> Dont variation du compte courant VINCI Autoroutes	(17,3)	32,6

# Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2023

## 1. Règles et méthodes d'évaluation

Les comptes de Cofiroute sont établis en euros conformément aux dispositions résultant du Plan Comptable Général issu du règlement ANC n° 2014-3 modifié par le règlement ANC n° 2016-07.

### 1.1 Immobilisations

Elles se divisent en trois catégories : immobilisations du domaine concédé, immobilisations du domaine propre et immobilisations financières.

#### 1.1.1 Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé correspondent aux biens meubles et immeubles directement nécessaires à la conception, la construction et l'exploitation du réseau autoroutier. Elles sont financées par le concessionnaire et seront remises gratuitement à l'État en fin de concession.

Elles sont inscrites à l'actif à leur coût de revient historique incluant :

- les terrains, les études, les travaux ainsi que les améliorations ultérieures ;
- les frais d'établissement et les charges sur emprunts : frais et primes d'émission, primes de remboursements et intérêts intercalaires
- le coût du personnel affecté au suivi de la construction de l'ouvrage.

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- immobilisations non renouvelables : leur durée de vie est supérieure à la durée de la concession et donnent lieu, le cas échéant, à de grosses réparations. Elles sont notamment relatives à l'infrastructure du réseau et aux ouvrages d'art ;
- immobilisations renouvelables : leur durée de vie étant inférieure à la durée de la concession, elles doivent de ce fait être renouvelées une ou plusieurs fois en cours de concession. Elles correspondent en particulier aux matériels et équipements nécessaires à la sécurité, la viabilité et au péage.

#### Modalités d'amortissement

Les biens non renouvelables en service et les immobilisations d'exploitation font l'objet d'un amortissement de caducité. Les amortissements de caducité ont pour objet de ramener la valeur nette comptable de ces biens à une valeur nulle à l'expiration de la concession (et non de constater une dépréciation technique des biens).

- L'amortissement de caducité des biens non renouvelables est calculé linéairement entre la date de leur mise en service et la fin de la concession, sur la base du coût net des subventions reçues.
- La dotation d'amortissement de caducité appliquée aux immobilisations d'exploitation est calculée sur la base de leur valeur nette comptable rapportée au nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin des concessions.

La différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'acquisition des immobilisations renouvelables ne donne pas lieu à constitution de provision pour renouvellement, car leur valeur nette est amortie en caducité.

Les amortissements industriels sont appliqués aux biens dont la durée de vie est inférieure à celle de la concession. Ils sont calculés selon un mode linéaire en application de l'article 39A du CGI. L'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal (amortissement dérogatoire) est porté au passif au poste " Provisions réglementées ".

Les durées d'amortissement sont de 10 à 20 ans pour les bâtiments et de 3 à 10 ans pour les agencements, matériels, mobiliers et véhicules. Les logiciels font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur une durée d'un an.

#### 1.1.2 Immobilisations du domaine propre

Les investissements correspondant à ces immobilisations sont la propriété de Cofiroute et se définissent par défaut. Elles comprennent toutes les immobilisations qui ne sont pas utilisées pour l'exploitation de l'autoroute concédée. Elles sont enregistrées à leur coût de revient et sont amorties linéairement sur leur durée de vie. Les durées d'amortissement sont de 3 à 10 ans pour les logiciels, agencements, matériels, mobiliers et véhicules.

## 1.2 Stocks

Les stocks des chlorures, des carburants et des équipements sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré "CUMP". Les écarts sur inventaire sont rapportés au résultat de l'exercice.

## 1.3 Créances clients et autres créances d'exploitation

Ce poste comprend notamment les rétrocessions avec les sociétés d'autoroutes dans le cadre des mandats inter-sociétés.

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

## 1.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée, dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas prise en compte.

## 1.5 Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts, comprenant les primes d'émission, sont amortis linéairement sur la durée des emprunts correspondants.

## 1.6 Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux de son endettement, la société a recours à des instruments financiers dérivés tels les swaps de taux d'intérêt, et les caps. Ces opérations étant effectuées à des fins de couverture, les profits ou pertes sur les contrats conclus sont comptabilisés sur la même période que celle relative aux éléments couverts.

## 1.7 Subventions d'investissement

Les subventions reçues pour assurer le financement d'immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Elles sont prises en réduction des immobilisations du domaine concédé pour le calcul de l'amortissement de caducité.

## 1.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel quant à leur montant ou à leur échéance mais sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables ou certains à la date de clôture.

Une provision pour grosses réparations est calculée à la fin de chaque exercice, en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux établi par les services techniques et révisé chaque année, pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

## 1.9 Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des Plans d'Épargne Groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont celles définies par le Groupe VINCI. L'attribution d'actions de performance et les offres de souscription au Plan d'Épargne Groupe, octroyées sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale, représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une charge à payer. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués et éventuellement ajustés à chaque clôture pour les éléments dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de critères financiers.

Concernant le Plan d'Épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote maximale de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse précédent le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 3 500 euros par personne et par an depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

## 1.10 Impôts sur les sociétés

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale signée le 30 janvier 2015, la société est redevable de l'impôt sur les bénéfices à l'égard de VINCISA, société tête du groupe fiscal. La charge d'impôt comptabilisée dans les comptes de la société est égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits sont conservées chez la société mère.

## 1.11 Consolidation

Cofiroute établit des comptes individuels IFRS, consolidés par intégration globale dans les comptes de la société VINCI SA au capital de 1 472 621 618 euros au 31 décembre 2023, 1973 boulevard de la Défense, 92000 Nanterre – France.

## 1.12 Faits marquants

Lors de l'exercice 2023, Cofiroute a réalisé une solide performance d'ensemble :

- le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'élève à 1 602,2 millions d'euros, en hausse de 4,4 % par rapport à celui de l'exercice 2022 ;
- l'EBITDA, en hausse par rapport à l'exercice 2022, s'établit à 1 230,8 millions d'euros. Le taux d'EBITDA/chiffre d'affaires s'élève à 76,8 % en 2023 (76,7 % en 2022) ;
- le résultat courant avant impôts ressort à 854,0 millions d'euros (873,9 millions d'euros en 2022) ;
- le résultat net s'élève à 623,9 millions (647,6 millions d'euros en 2022) ;
- l'endettement financier net ressort à 3,3 milliards d'euros au 31 décembre 2023, en baisse de 66,2 millions d'euros sur 12 mois.

La performance opérationnelle de Cofiroute est commentée dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2023, les ressources disponibles de Cofiroute s'élèvent à 978,9 millions d'euros dont 18,9 millions d'euros de trésorerie nette et 960 millions d'euros d'encours disponible sur ligne de crédit interne avec VINCI Autoroutes.

# 2. Notes sur les comptes

## 2.1 Actif

### 2.1.1 Immobilisations brutes

(en millions d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2023
		Augmentations	Diminutions	Transferts	
Immobilisations incorporelles	23,2	-	-	0,0	23,2
Immobilisations du domaine propre	14,2	0,2	(0,1)	0,1	14,3
Immobilisations du domaine concédé :	10 128,6	194,3	(1,9)	(0,1)	10 320,8
- dont en service	9 521,5	43,4	(1,9)	267,1	9 830,0
- dont en cours	607,1	150,9	-	(267,2)	490,8
Immobilisations financières	0,0	-	-	-	0,0
<b>Total</b>	<b>10 166,0</b>	<b>194,5</b>	<b>(2,0)</b>	<b>-0,0</b>	<b>10 358,4</b>

Les investissements se sont élevés en 2023 à 194,5 millions d'euros et sont commentés dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

### 2.1.2 Amortissement

(en millions d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2023
		Dotations	Reprises	Transfert	
Immobilisations incorporelles	21,3	0,8	-	-	22,1
Immobilisations du domaine propre	6,7	0,6	(0,1)	-	7,2
Immobilisations du domaine concédé :					
- Amortissement de caducité	4 468,8	234,7	(5,1)	-	4 698,4
- Amortissement des biens renouvelables	944,7	31,4	(1,7)	0,0	974,4
<b>Total</b>	<b>5 441,5</b>	<b>267,6</b>	<b>(6,9)</b>	<b>0,0</b>	<b>5 702,1</b>

Les durées des contrats de concession du réseau interurbain et de l'A86 n'ont pas évolué.

### 2.1.3 État d'échéance des créances

Le total des créances d'exploitation s'élève à 168,5 millions d'euros :

(en millions d'euros)	Montant Brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Clients	119,9	119,9	-	-
État	22,0	22,0	-	-
Personnel	0,4	0,4	-	-
Avances et acomptes sur travaux	-	-	-	-
Autres créances	26,3	26,3	-	-
<b>Total</b>	<b>168,5</b>	<b>168,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Le montant de 119,9 millions d'euros au poste "Clients" correspond essentiellement à la facturation Péage à établir ou restant à encaisser.

### 2.1.4 Provisions pour dépréciation

Au cours de l'exercice, les provisions pour dépréciation ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2023
		Augmentations	Diminutions	
Biens renouvelables	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Clients	2,3	0,2	(2,2)	0,2
Créances sinistres	6,5	4,5	(3,4)	7,6
<b>Total</b>	<b>8,9</b>	<b>4,6</b>	<b>(5,7)</b>	<b>7,8</b>

### 2.1.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 26,7 millions d'euros. Elles comprennent principalement la redevance domaniale versée en juillet 2023 pour le premier semestre 2024 pour 25,8 millions d'euros.

### 2.1.6 Primes et frais d'émission

Les primes et frais d'émission des emprunts s'élèvent à 18,2 millions d'euros en valeur brute, amortis à hauteur de 10,4 millions d'euros.

### 2.1.7 Comptes Financiers

Les comptes financiers de 9,5 millions d'euros correspondent à la trésorerie disponible en banque et en caisse.

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Capital social

Le capital social est réparti en 4 058 516 actions de 39 euros entièrement libérées.

### 2.2.2 Capitaux Propres

(en millions d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2023
		Augmentations	Diminutions	
Capital Social	158,3	-	-	158,3
Réserve légale	15,8	-	-	15,8
Autres réserves	4,2	-	-	4,2
Report à nouveau	0,0	(0,0)	-	0,0
Résultat	647,6	623,9	(647,6)	623,9
Acompte sur dividendes	(115,7)	(116,8)	115,7	(116,8)
Subventions d'investissement	272,1	12,4	(2,0)	282,5
Provisions réglementées	7,3	2,0	(3,2)	6,1
<b>Total</b>	<b>989,7</b>	<b>521,5</b>	<b>(537,1)</b>	<b>974,1</b>

## 2.2.3 Provisions pour risques et charges

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Mouvements de l'exercice				Au 31 décembre 2023
		Dotations	Reprises		Total reprises	
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions pour grosses réparations	300,0	48,3	(30,9)	(1,8)	(32,7)	315,6
Provisions autres avantages personnel	0,7	0,0	(0,0)	(0,0)	(0,1)	0,6
Provisions diverses	7,6	1,3	(0,8)	(6,0)	(6,8)	2,1
<b>Total</b>	<b>308,2</b>	<b>49,6</b>	<b>(31,7)</b>	<b>(7,9)</b>	<b>(39,6)</b>	<b>318,3</b>

La provision pour grosses réparations couvre les dépenses futures d'entretien des chaussées, des ouvrages d'arts, des ouvrages hydrauliques, et d'équipements spécifiques sur la base d'un programme établi selon la périodicité de rénovation de chacun de ces éléments.

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement la provision relative aux médailles du travail (0,8 million d'euros au 31 décembre 2023). Elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Les provisions diverses couvrent essentiellement des risques sociaux et fiscaux.

La couverture des engagements retraite de la société vis-à-vis de son personnel est partiellement externalisée via un contrat d'assurance spécifique dont le montant s'élève à 0,3 million d'euros. L'engagement net à fin 2023 s'élève à 14,6 millions d'euros.

## 2.2.4 État d'échéance des dettes

Le total des dettes s'élève à 3 570,0 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Montant Brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes financières	3 295,6	110,5	2 219,0	966,1
Dettes d'exploitation	260,0	263,5	-	(3,4)
Produits constatés d'avance	14,4	10,1	2,3	2,0
<b>Total</b>	<b>3 570,0</b>	<b>384,0</b>	<b>2 221,3</b>	<b>964,7</b>

## 2.2.5 Emprunts

Au 31 décembre 2023, le montant des emprunts et des intérêts courus s'élève à 3 295,5 millions d'euros qui se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2023
		Augmentations	Diminutions	
Emprunts obligataires	3 000,0	-	-	3 000,0
Autres emprunts	297,7	-	56,0	241,7
Tirage sur ligne de crédit	50,0	-	10,0	40,0
Intérêts courus	14,0	-	0,2	13,8
<b>Total</b>	<b>3 361,7</b>	<b>-</b>	<b>66,2</b>	<b>3 295,5</b>

(en millions d'euros)	Montant Brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires	3 000,0	-	2 050,0	950,0
Autres emprunts	241,7	56,6	169,0	16,1
Tirage sur ligne de crédit	40,0	40,0	-	-
Intérêts courus	13,8	13,8	-	-
<b>Total</b>	<b>3 295,5</b>	<b>110,5</b>	<b>2 219,0</b>	<b>966,1</b>

La documentation des financements de Cofiroute (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comporte pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

## Ligne de crédit

Le montant autorisé, utilisé et la maturité de la ligne de crédit VINCI Autoroutes au 31 décembre 2023 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisation au 31/12/2023	Autorisation au 31/12/2023	Échéance		
			< 1an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
Ligne de crédit VINCI Autoroutes	40,0	1 000,0		1 000,0	
<b>Total</b>	<b>40,0</b>	<b>1 000,0</b>		<b>1 000,0</b>	<b>0,0</b>

### 2.2.6 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement :

- des droits d'usage de 3,9 millions d'euros versés par des opérateurs de télécommunications au titre de conventions sur plusieurs années, et qui sont rapportés aux résultats linéairement sur la période de la convention accordant ces droits ;
- des subventions liées au Programme d'Investissement Autoroutier (PIA) pour 8,8 millions d'euros.

### 2.2.7 Charges à payer

Les charges à payer concernent :

(en millions d'euros)	2023	2022
Fournisseurs	116,1	104,2
Personnel	40,3	33,1
Impôts et taxes	36,7	35,6
Créditeurs divers	0,6	7,0
Charges à payer financières	11,9	3,8
Intérêts courus non échus	13,8	14,0
<b>Charges à payer</b>	<b>219,5</b>	<b>197,8</b>

### 2.2.8 Produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent :

(en millions d'euros)	2023	2022
Clients factures à établir	89,5	89,8
Créditeurs divers, produits à recevoir	3,5	3,3
Produits à recevoir financiers	3,6	0,7
<b>Produits à recevoir</b>	<b>96,6</b>	<b>93,7</b>

## 2.3 Compte de résultat

### 2.3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 602,2</b>	<b>1 534,2</b>
Recettes de péage	1 579,6	1 511,5
Recettes accessoires	22,6	22,7

### 2.3.2 Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Achats et charges externes</b>	<b>145,3</b>	<b>122,4</b>
Achats de matières consommables	23,2	9,7
Services extérieurs liés à l'investissement	44,2	39,9
Services extérieurs liés à l'exploitation	38,8	36,6
Grosses réparations	39,1	36,3

### 2.3.3 Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation est la différence entre les produits et les charges d'exploitation hors dotations et reprises aux amortissements et provisions.

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Produits d'exploitation hors reprises de provisions</b>	<b>1 639,8</b>	<b>1 568,5</b>
Chiffres d'affaires	1 602,2	1 534,2
Produits divers d'exploitation	37,5	34,4
<b>Charges d'exploitation hors provisions et amortissements</b>	<b>408,9</b>	<b>392,1</b>
Achats et charges externes	145,3	122,4
Remboursements sur sinistres	(9,6)	(9,0)
Coûts de personnel <sup>(*)</sup>	91,5	103,7
Impôts et taxes	170,2	165,8
Autres charges de gestion courante	11,7	9,1
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>1 230,8</b>	<b>1 176,5</b>

<sup>(\*)</sup> Le poste participation qui apparaissait au niveau du résultat d'exploitation en 2022 a été reclassé en 2023. Nous constatons dorénavant la participation sous le résultat exceptionnel.

En 2023, le ratio Excédent Brut d'Exploitation sur chiffre d'affaires s'établit à 76,1% contre 76,7% en 2022.

### 2.3.4 Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>1 230,8</b>	<b>1 176,5</b>
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	(9,1)	(18,9)
Dotations aux amortissements	(262,4)	(251,0)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>959,3</b>	<b>906,6</b>

### 2.3.5 Résultat financier

(en millions d'euros)	2023	2022
Produits financiers	13,8	12,9
Charges financières	(120,4)	(47,8)
<b>Résultat financier</b>	<b>(106,6)</b>	<b>(34,9)</b>

### 2.3.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>
Sur opérations de gestion	0,4	0,7
Reprises sur provisions	3,2	2,9
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2,3</b>	<b>1,4</b>
Sur opérations de gestion	0,3	0,3
Dotations aux amortissements et provisions	2,0	1,1
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1,3</b>	<b>2,2</b>

### 2.3.7 Participation et impôts sur les sociétés

La charge de participation de l'exercice s'élève à 11,7 millions d'euros.

La charge d'impôt d'un montant de - 218,4 millions d'euros est composée de :

- l'impôt sur les sociétés engendré par le résultat courant à hauteur de - 212,2 millions d'euros et de - 0,3 million par le résultat exceptionnel;
- des crédits d'impôt obtenus pour un total de + 1,2 million d'euros;
- la contribution sociale de 3,3% d'un montant de - 7,0 millions d'euros;

### 2.3.8 Situation fiscale latente

La société a constitué au titre des amortissements dérogatoires une provision qui s'élève au 31 décembre 2023 à 6,1 millions d'euros, d'où il résulte une situation fiscale passive latente au taux de 25 %, de 1,5 millions d'euros.

## 2.4 Informations complémentaires

### 2.4.1 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan donnés par Cofiroute sont :

- engagements donnés soit sous forme de cautions émises par les banques au nom de Cofiroute, soit directement au profit de tiers : - 3,5 millions d'euros ;
- engagements d'investissements : dans le cadre de ses contrats de concession, la société s'est engagée à réaliser des investissements pour un montant de - 295,7 millions d'euros ;
- engagements relatifs aux contrats de location simple : - 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 et concernent essentiellement les contrats de locations longues durées de véhicules.

Au 31 décembre 2023, Cofiroute dispose de plusieurs contrats d'instruments financiers à terme :

- des swaps où Cofiroute est receveur de taux fixe et payeur d'EURIBOR 3 mois (notionnel total de 2 000 millions d'euros). Ces swaps sont adossés (notionnels et échéances) à des émissions à taux fixe.

La valeur de marché (nette des coupons courus) au 31 décembre 2022 de l'ensemble de ces opérations est négative de 241,8 millions d'euros en défaveur de Cofiroute. En comptabilité française, ces opérations sont considérées comme des opérations de couverture et ne sont comptabilisées au bilan qu'en cas d'impact symétrique de l'élément couvert. Ainsi, au 31 décembre 2023, ces instruments financiers n'ont pas d'impact au bilan.

Montant du notionnel en millions d'euros	31 décembre 2023			Total
	- de 1an	de 1 à 5ans	+ de 5ans	
<b>Instruments détenus par Cofiroute</b>				
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux fixe	-	1 050,0	950,0	2 000,0

### 2.4.2 Effectif moyen

(en nombre)

	Personnel salarié 2023
Managers	249
Autres collaborateurs	994
<b>Total</b>	<b>1 243</b>

## 3. Autres informations

### 3.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au comité exécutif de Cofiroute, comptabilisé en charges sur l'exercice 2023 et 2022, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2023	2022
Rémunérations	1,4	1,3
Charges sociales patronales	0,7	0,6
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,0
Indemnités de fin de contrat	0,0	0,0
<b>Total charges comptabilisées</b>	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>
Provision pour retraites	0,2	0,2

### 3.2 Transactions avec le Groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2023 et 2022 entre Cofiroute et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	1,9	3,0
Autres charges externes	(25,9)	(46,5)
Créances clients	4,0	4,6
Fournisseurs d'exploitation	18,3	17,8
Dettes sur immobilisations du domaine concédé	8,4	2,9
Distribution de dividendes	593,4	577,2

## 4. Événements post-clôture

Les tarifs de péage du Duplex A86 ont été modifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en application de l'arrêté interministériel du 20 décembre 2023.

Les tarifs de péage du réseau interurbain sont augmentés au 1<sup>er</sup> février 2024 en application du Contrat de concession. La hausse du tarif kilométrique moyen sera de +2,7 %.

Le Conseil d'administration a arrêté, le 2 février 2024, les comptes annuels au 31 décembre 2023. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 mars 2024 un dividende de 153,73 euros par action au titre de cet exercice, qui compte tenu de l'acompte déjà versé en août 2023 (28,78 euros par action) porterait le solde du dividende à distribuer à 124,95 euros par action, lequel serait versé au plus tard le 31 mars 2024.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 22 MARS 2024**

Le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à neuf heures, les Actionnaires de la société COFIROUTE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation en date du 1<sup>er</sup> mars 2024 adressée à chaque Actionnaire par le Président du Conseil d'administration.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre COPPEY, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Sont désignés Madame Marie DUCLOS en qualité de secrétaire de séance et Marc BOURON en tant que scrutateur.

Participe à la réunion par visioconférence :

- Le Commissaire aux comptes, le Cabinet PricewaterhouseCoopers, représenté par Madame Emilie REBOUX.

Participe à la réunion en présentiel :

- le Comité Social et Economique, représenté par Monsieur Abd Al Mouttalib HAFFOU.

Le Cabinets KPMG Audit, Commissaires aux comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires. Le Président a reçu les mandats de VINCI, VINCI Concessions, SNEL et de VINCI Innovation.

Les Actionnaires présents ou représentés possèdent 4 058 516 actions, soit la totalité des actions composant le capital de la Société. Le Président indique que le quorum, fixé au minimum à un cinquième des actions ayant le droit de vote pour une Assemblée Générale Ordinaire, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote pour l'Assemblée Générale Ordinaire, est atteint.

L'Assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

.../...

**PREMIERE RESOLUTION**

***Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, se soldant par un bénéfice de 623,9 millions d'euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, s'élevant à 20,0 millions d'euros, et l'impôt correspondant d'une somme de 5,0 millions d'euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

##### ***Approbation des comptes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2023***

L'Assemblée Générale approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes individuels IFRS faisant ressortir un bénéfice de 615,7 millions d'euros.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.**

#### **TROISIEME RESOLUTION**

##### ***Affectation du résultat de l'exercice***

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'affectation du résultat de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice net disponible	623 926 744 €
- Report à nouveau antérieur	27 102 €
	-----
- Bénéfice distribuable	623 953 847 €
- Dotation à la réserve légale	-
- Distribution de dividendes	623 915 665 €

La distribution des dividendes ainsi présentée correspond à un dividende de 153,73 euros par action pour chacune des 4 058 516 actions.

Selon la décision du Conseil d'Administration en date du 21 juillet 2023, cette distribution a fait l'objet d'un acompte de 28,78 euros par action représentant 116 804 090,48 euros mis en paiement le 31 août 2023.

Le solde du dividende, correspondant à un montant de 124,95 euros par action représentant 507 111 574,20 euros, sera réglé par la Société au plus tard le 31 mars 2024.

Il est rappelé, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

- au titre de 2022
  - distribution d'un acompte représentant 115 708 291 euros, mis en paiement le 30 août 2022.
  - distribution du solde représentant 531 949 692 euros, mis en paiement le 31 mars 2023.
- au titre de 2021
  - distribution d'un acompte représentant 85 391 177 euros, mis en paiement le 30 août 2021.
  - distribution du solde représentant 477 646 748 euros, mis en paiement le 30 mars 2022.
- au titre de 2020
  - distribution représentant 491 810 969 euros, mis en paiement le 30 mars 2021.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.**

.../...

**Copie certifiée conforme**  
**Le Président du Conseil d'administration**  
**Pierre COPPEY**



**COFIROUTE**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2023)**

**Certifié conforme**



PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex



**KPMG S.A.**  
Tour Eqho – 2, avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2023)**

A l'assemblée générale  
**COFIROUTE**  
1973 Boulevard de La Défense  
92000 Nanterre

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COFIROUTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Évaluation des provisions pour grosses réparations**

(Notes 1.8 et 2.2.3 « Provision pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels)

#### **Risque identifié**

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour couvrir principalement les dépenses de grosses réparations des chaussées, des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques.

Ces provisions pour grosses réparations, comptabilisées pour un montant de 315,6 millions d'euros au 31 décembre 2023, sont calculées sur la base d'un programme prévisionnel pluriannuel de travaux établi selon la périodicité de rénovation des ouvrages concédés et révisé chaque année, pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

Nous considérons que l'évaluation des provisions pour grosses réparations, qui représentent un montant significatif au passif du bilan, constitue un point clé de l'audit, dans la mesure où ces provisions reposent sur le jugement de la direction pour estimer les dépenses prévisionnelles des travaux sur plusieurs exercices et en raison de leur sensibilité aux hypothèses retenues.

#### **Notre réponse au risque**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société pour évaluer les provisions pour grosses réparations ;
- Corroborer les dépenses prévues à la clôture de l'exercice précédent, au titre de l'année 2023 avec les dépenses effectivement comptabilisées durant l'exercice 2023,
- Procéder à l'analyse critique des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions, en comparant les estimations de dépenses prévisionnelles pluriannuelles de grosses réparations retenues au 31 décembre 2023 avec celles retenues au 31 décembre 2022,
- Réaliser un examen critique des estimations de dépenses prévisionnelles pluriannuelles de grosses réparations par rapport à la documentation disponible,
- Tester la correcte application arithmétique des clauses d'indexation de contrats de travaux (principalement les indices TP01 et TP09).

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Cofiroute par votre assemblée générale du 27 avril 2000 pour le cabinet KPMG S.A et du 22 mars 2019 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG S.A était dans la 24ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 5ème année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 2 février 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

 Bertrand BALOCHE

 Karine DUPRÉ

Bertrand Baloche

Karine Dupré

# Comptes annuels

---

<b>Comptes annuels</b>	<b>66</b>
<b>Bilan actif</b>	<b>66</b>
<b>Bilan passif</b>	<b>67</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>68</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>	<b>69</b>
<b>Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2023</b>	<b>70</b>
<b>1. Règles et méthodes d'évaluation</b>	<b>70</b>
1.1 Immobilisations	70
1.2 Stocks	71
1.3 Créances clients et autres créances d'exploitation	71
1.4 Valeurs mobilières de placement	71
1.5 Emprunts	71
1.6 Instruments financiers	71
1.7 Subventions d'investissement	71
1.8 Provisions pour risques et charges	71
1.9 Paiement en actions	71
1.10 Impôts sur les sociétés	72
1.11 Consolidation	72
1.12 Faits marquants	72
<b>2. Notes sur les comptes</b>	<b>72</b>
2.1 Actif	72
2.2 Passif	73
2.3 Compte de résultat	75
2.4 Informations complémentaires	77
<b>3. Autres informations</b>	<b>77</b>
3.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction	77
3.2 Transactions avec le Groupe VINCI	78
<b>4. Événements post-clôture</b>	<b>78</b>

---

# Comptes annuels

## Bilan actif

(en millions d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
<b>Actif</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>23,2</b>	<b>22,1</b>	<b>1,2</b>	<b>1,9</b>
<b>Immobilisations du domaine propre</b>				
Terrains	1,5	0,0	1,5	1,4
Agencements – Installations	1,9	1,2	0,6	0,7
Autres immobilisations corporelles	11,0	6,0	5,0	5,4
	<b>14,3</b>	<b>7,2</b>	<b>7,1</b>	<b>7,5</b>
<b>Immobilisations mises en concession</b>				
Biens non renouvelables en service	8748,0	4698,4	4049,6	3986,3
Biens renouvelables en service	1082,0	974,4	107,6	121,6
Biens non renouvelables en cours	421,0	0,0	421,0	552,4
Biens renouvelables en cours	69,8	0,0	69,8	54,7
	<b>10320,8</b>	<b>5672,8</b>	<b>4648,0</b>	<b>4715,1</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participation et créances rattachées	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts et cautionnements	0,0	0,0	0,0	0,0
	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Stocks de matières</b>	<b>1,3</b>	<b>0,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>
<b>Créances</b>				
Clients	119,9	0,2	119,7	127,0
Personnel	0,4	0,0	0,4	0,7
État	22,0	0,0	22,0	20,7
Autres créances	26,3	7,6	18,7	5,4
	<b>168,5</b>	<b>7,8</b>	<b>160,7</b>	<b>153,8</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>26,8</b>	<b>0,0</b>	<b>26,8</b>	<b>27,6</b>
<b>Primes et frais d'émission</b>	<b>18,2</b>	<b>10,4</b>	<b>7,8</b>	<b>9,5</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>9,5</b>	<b>0,0</b>	<b>9,5</b>	<b>6,7</b>
<b>Écarts de conversion active</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total</b>	<b>10582,7</b>	<b>5720,4</b>	<b>4862,4</b>	<b>4923,4</b>

## Bilan passif

(en millions d'euros)

31 décembre 2023

31 décembre 2022

Passif	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Capitaux propres</b>		
Capital Social	158,3	158,3
Réserve légale	15,8	15,8
Autres réserves	4,2	4,2
Report à nouveau	0,0	0,0
Résultat à affecter	0,0	0,0
Résultat de l'exercice	623,9	647,6
Acompte sur dividendes	(116,8)	(115,7)
Subventions d'investissement	282,5	272,1
Provisions réglementées	6,1	7,3
	<b>974,1</b>	<b>989,7</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques et charges	318,3	308,2
<b>Dettes financières</b>		
Autres emprunts	3 295,6	3 361,7
	<b>3 295,6</b>	<b>3 361,7</b>
<b>Dettes</b>		
Fournisseurs	119,6	110,5
Clients – dépôts de garantie	21,0	20,3
Personnel	33,9	35,0
Dettes fiscales et sociales	64,8	63,3
Autres dettes	20,7	22,7
	<b>260,0</b>	<b>251,8</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>14,4</b>	<b>12,0</b>
<b>Écarts de conversion passif</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total</b>	<b>4 862,4</b>	<b>4 923,4</b>

## Compte de résultat

(en millions d'euros)

	2023	2022
<b>Produits d'exploitation</b>		
<b>Chiffre d'affaires</b>		
Recettes de péage	1 579,6	1 511,5
Recettes accessoires	22,6	22,7
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 602,2</b>	<b>1 534,2</b>
Reprise de provisions	45,1	50,1
Produits divers	37,5	34,4
<b>TOTAL I</b>	<b>1 684,9</b>	<b>1 618,7</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de matières consommables	23,2	9,7
Services extérieurs liés à l'investissement	44,2	39,9
Grosses réparations	39,1	36,3
Services extérieurs liés à l'exploitation	38,8	36,6
Transfert produits sur sinistres	(9,6)	(9,0)
Impôts et Taxes	170,2	165,8
Charges de personnel <sup>(*)</sup>	91,5	89,9
Participation et intéressement <sup>(*)</sup>		13,9
Autres charges de gestion courante	11,7	9,1
Amortissements du domaine propre	1,4	1,3
Amortissements des biens renouvelables	31,4	33,0
Amortissements de caducité	229,6	216,7
Provisions pour charges d'exploitation	54,2	69,0
<b>TOTAL II</b>	<b>725,6</b>	<b>712,0</b>
<b>1. Résultat d'exploitation (I - II)</b>	<b>959,3</b>	<b>906,6</b>
<b>Produits financiers</b>		
Autres produits financiers	13,8	12,9
<b>TOTAL III</b>	<b>13,8</b>	<b>12,9</b>
<b>Charges financières</b>		
Frais financiers	120,4	47,8
<b>TOTAL IV</b>	<b>120,4</b>	<b>47,8</b>
<b>2. Résultat financier (III - IV)</b>	<b>(106,6)</b>	<b>(34,9)</b>
<b>3. Résultat courant (1 + 2)</b>	<b>852,7</b>	<b>871,7</b>
Produits exceptionnels V	3,6	3,6
Charges exceptionnelles VI	2,3	1,4
<b>Résultat exceptionnel (V - VI)</b>	<b>1,3</b>	<b>2,2</b>
Participation au Résultat de l'entreprise		
<b>Calculée pour les salariés (VII) <sup>(*)</sup></b>	<b>11,7</b>	
Impôts sur les bénéfices, impôts différés et contributions (viii)	218,4	226,3
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>1 702,3</b>	<b>1 635,1</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>1 078,4</b>	<b>987,5</b>
<b>Bénéfice</b>	<b>623,9</b>	<b>647,6</b>

<sup>(\*)</sup> Le poste participation et intéressement qui apparaissait au niveau du résultat d'exploitation en 2022 a été reclassé en 2023. Nous constatons dorénavant la participation sous le résultat exceptionnel et l'intéressement a été reclassé au niveau du poste charges de personnel.

## Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Opérations liées à l'activité</b>		
Capacité d'autofinancement, hors transferts de charges	896,0	917,0
Variation du Besoin en Fonds de Roulement <sup>(*)</sup>	5,4	38,6
<b>A. Flux provenant de l'activité</b>	<b>901,4</b>	<b>955,7</b>
<b>Opérations d'investissement</b>		
Immobilisations	(194,5)	(218,8)
Subventions d'investissement	10,4	11,9
Cessions d'immobilisations et transferts	0,2	0,5
<b>B. Flux provenant de l'investissement</b>	<b>(183,8)</b>	<b>(206,4)</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Dividendes	(648,8)	(593,4)
Emprunts et avances	0,0	0,0
Remboursements d'emprunts et avances	(66,0)	(155,4)
<b>C. Flux provenant du financement</b>	<b>(714,7)</b>	<b>(748,7)</b>
<b>Variation de trésorerie (A + B + C)</b>	<b>2,8</b>	<b>0,6</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>6,7</b>	<b>6,2</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>9,5</b>	<b>6,7</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice y c compte courant VINCI Autoroutes</b>	<b>18,7</b>	<b>(1,5)</b>
<sup>(*)</sup> Dont variation du compte courant VINCI Autoroutes	(17,3)	32,6

# Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2023

## 1. Règles et méthodes d'évaluation

Les comptes de Cofiroute sont établis en euros conformément aux dispositions résultant du Plan Comptable Général issu du règlement ANC n° 2014-3 modifié par le règlement ANC n° 2016-07.

### 1.1 Immobilisations

Elles se divisent en trois catégories : immobilisations du domaine concédé, immobilisations du domaine propre et immobilisations financières.

#### 1.1.1 Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé correspondent aux biens meubles et immeubles directement nécessaires à la conception, la construction et l'exploitation du réseau autoroutier. Elles sont financées par le concessionnaire et seront remises gratuitement à l'État en fin de concession.

Elles sont inscrites à l'actif à leur coût de revient historique incluant :

- les terrains, les études, les travaux ainsi que les améliorations ultérieures ;
- les frais d'établissement et les charges sur emprunts : frais et primes d'émission, primes de remboursements et intérêts intercalaires
- le coût du personnel affecté au suivi de la construction de l'ouvrage.

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- immobilisations non renouvelables : leur durée de vie est supérieure à la durée de la concession et donnent lieu, le cas échéant, à de grosses réparations. Elles sont notamment relatives à l'infrastructure du réseau et aux ouvrages d'art ;
- immobilisations renouvelables : leur durée de vie étant inférieure à la durée de la concession, elles doivent de ce fait être renouvelées une ou plusieurs fois en cours de concession. Elles correspondent en particulier aux matériels et équipements nécessaires à la sécurité, la viabilité et au péage.

#### Modalités d'amortissement

Les biens non renouvelables en service et les immobilisations d'exploitation font l'objet d'un amortissement de caducité. Les amortissements de caducité ont pour objet de ramener la valeur nette comptable de ces biens à une valeur nulle à l'expiration de la concession (et non de constater une dépréciation technique des biens).

- L'amortissement de caducité des biens non renouvelables est calculé linéairement entre la date de leur mise en service et la fin de la concession, sur la base du coût net des subventions reçues.
- La dotation d'amortissement de caducité appliquée aux immobilisations d'exploitation est calculée sur la base de leur valeur nette comptable rapportée au nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin des concessions.

La différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'acquisition des immobilisations renouvelables ne donne pas lieu à constitution de provision pour renouvellement, car leur valeur nette est amortie en caducité.

Les amortissements industriels sont appliqués aux biens dont la durée de vie est inférieure à celle de la concession. Ils sont calculés selon un mode linéaire en application de l'article 39A du CGI. L'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal (amortissement dérogatoire) est porté au passif au poste " Provisions réglementées ".

Les durées d'amortissement sont de 10 à 20 ans pour les bâtiments et de 3 à 10 ans pour les agencements, matériels, mobiliers et véhicules. Les logiciels font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur une durée d'un an.

#### 1.1.2 Immobilisations du domaine propre

Les investissements correspondant à ces immobilisations sont la propriété de Cofiroute et se définissent par défaut. Elles comprennent toutes les immobilisations qui ne sont pas utilisées pour l'exploitation de l'autoroute concédée. Elles sont enregistrées à leur coût de revient et sont amorties linéairement sur leur durée de vie. Les durées d'amortissement sont de 3 à 10 ans pour les logiciels, agencements, matériels, mobiliers et véhicules.

## 1.2 Stocks

Les stocks des chlorures, des carburants et des équipements sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré "CUMP". Les écarts sur inventaire sont rapportés au résultat de l'exercice.

## 1.3 Créances clients et autres créances d'exploitation

Ce poste comprend notamment les rétrocessions avec les sociétés d'autoroutes dans le cadre des mandats inter-sociétés.

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

## 1.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée, dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas prise en compte.

## 1.5 Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts, comprenant les primes d'émission, sont amortis linéairement sur la durée des emprunts correspondants.

## 1.6 Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux de son endettement, la société a recours à des instruments financiers dérivés tels les swaps de taux d'intérêt, et les caps. Ces opérations étant effectuées à des fins de couverture, les profits ou pertes sur les contrats conclus sont comptabilisés sur la même période que celle relative aux éléments couverts.

## 1.7 Subventions d'investissement

Les subventions reçues pour assurer le financement d'immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Elles sont prises en réduction des immobilisations du domaine concédé pour le calcul de l'amortissement de caducité.

## 1.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel quant à leur montant ou à leur échéance mais sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables ou certains à la date de clôture.

Une provision pour grosses réparations est calculée à la fin de chaque exercice, en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux établi par les services techniques et révisé chaque année, pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

## 1.9 Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des Plans d'Épargne Groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont celles définies par le Groupe VINCI. L'attribution d'actions de performance et les offres de souscription au Plan d'Épargne Groupe, octroyées sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale, représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une charge à payer. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués et éventuellement ajustés à chaque clôture pour les éléments dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de critères financiers.

Concernant le Plan d'Épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote maximale de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse précédent le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 3 500 euros par personne et par an depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

## 1.10 Impôts sur les sociétés

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale signée le 30 janvier 2015, la société est redevable de l'impôt sur les bénéfices à l'égard de VINCISA, société tête du groupe fiscal. La charge d'impôt comptabilisée dans les comptes de la société est égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits sont conservées chez la société mère.

## 1.11 Consolidation

Cofiroute établit des comptes individuels IFRS, consolidés par intégration globale dans les comptes de la société VINCISA au capital de 1 472 621 618 euros au 31 décembre 2023, 1973 boulevard de la Défense, 92000 Nanterre – France.

## 1.12 Faits marquants

Lors de l'exercice 2023, Cofiroute a réalisé une solide performance d'ensemble :

- le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'élève à 1 602,2 millions d'euros, en hausse de 4,4 % par rapport à celui de l'exercice 2022 ;
- l'EBITDA, en hausse par rapport à l'exercice 2022, s'établit à 1 230,8 millions d'euros. Le taux d'EBITDA/chiffre d'affaires s'élève à 76,8 % en 2023 (76,7 % en 2022) ;
- le résultat courant avant impôts ressort à 854,0 millions d'euros (873,9 millions d'euros en 2022) ;
- le résultat net s'élève à 623,9 millions (647,6 millions d'euros en 2022) ;
- l'endettement financier net ressort à 3,3 milliards d'euros au 31 décembre 2023, en baisse de 66,2 millions d'euros sur 12 mois.

La performance opérationnelle de Cofiroute est commentée dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2023, les ressources disponibles de Cofiroute s'élèvent à 978,9 millions d'euros dont 18,9 millions d'euros de trésorerie nette et 960 millions d'euros d'encours disponible sur ligne de crédit interne avec VINCI Autoroutes.

# 2. Notes sur les comptes

## 2.1 Actif

### 2.1.1 Immobilisations brutes

(en millions d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2023
		Augmentations	Diminutions	Transferts	
Immobilisations incorporelles	23,2	-	-	0,0	23,2
Immobilisations du domaine propre	14,2	0,2	(0,1)	0,1	14,3
Immobilisations du domaine concédé :	10 128,6	194,3	(1,9)	(0,1)	10 320,8
- dont en service	9 521,5	43,4	(1,9)	267,1	9 830,0
- dont en cours	607,1	150,9	-	(267,2)	490,8
Immobilisations financières	0,0	-	-	-	0,0
<b>Total</b>	<b>10 166,0</b>	<b>194,5</b>	<b>(2,0)</b>	<b>-0,0</b>	<b>10 358,4</b>

Les investissements se sont élevés en 2023 à 194,5 millions d'euros et sont commentés dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

### 2.1.2 Amortissement

(en millions d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2023
		Dotations	Reprises	Transfert	
Immobilisations incorporelles	21,3	0,8	-	-	22,1
Immobilisations du domaine propre	6,7	0,6	(0,1)	-	7,2
Immobilisations du domaine concédé :					
- Amortissement de caducité	4 468,8	234,7	(5,1)	-	4 698,4
- Amortissement des biens renouvelables	944,7	31,4	(1,7)	0,0	974,4
<b>Total</b>	<b>5 441,5</b>	<b>267,6</b>	<b>(6,9)</b>	<b>0,0</b>	<b>5 702,1</b>

Les durées des contrats de concession du réseau interurbain et de l'A86 n'ont pas évolué.

### 2.1.3 État d'échéance des créances

Le total des créances d'exploitation s'élève à 168,5 millions d'euros :

(en millions d'euros)	Montant Brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Clients	119,9	119,9	-	-
État	22,0	22,0	-	-
Personnel	0,4	0,4	-	-
Avances et acomptes sur travaux	-	-	-	-
Autres créances	26,3	26,3	-	-
<b>Total</b>	<b>168,5</b>	<b>168,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Le montant de 119,9 millions d'euros au poste "Clients" correspond essentiellement à la facturation Péage à établir ou restant à encaisser.

### 2.1.4 Provisions pour dépréciation

Au cours de l'exercice, les provisions pour dépréciation ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2023
		Augmentations	Diminutions	
Biens renouvelables	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Clients	2,3	0,2	(2,2)	0,2
Créances sinistres	6,5	4,5	(3,4)	7,6
<b>Total</b>	<b>8,9</b>	<b>4,6</b>	<b>(5,7)</b>	<b>7,8</b>

### 2.1.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 26,7 millions d'euros. Elles comprennent principalement la redevance domaniale versée en juillet 2023 pour le premier semestre 2024 pour 25,8 millions d'euros.

### 2.1.6 Primes et frais d'émission

Les primes et frais d'émission des emprunts s'élèvent à 18,2 millions d'euros en valeur brute, amortis à hauteur de 10,4 millions d'euros.

### 2.1.7 Comptes Financiers

Les comptes financiers de 9,5 millions d'euros correspondent à la trésorerie disponible en banque et en caisse.

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Capital social

Le capital social est réparti en 4 058 516 actions de 39 euros entièrement libérées.

### 2.2.2 Capitaux Propres

(en millions d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2023
		Augmentations	Diminutions	
Capital Social	158,3	-	-	158,3
Réserve légale	15,8	-	-	15,8
Autres réserves	4,2	-	-	4,2
Report à nouveau	0,0	(0,0)	-	0,0
Résultat	647,6	623,9	(647,6)	623,9
Acompte sur dividendes	(115,7)	(116,8)	115,7	(116,8)
Subventions d'investissement	272,1	12,4	(2,0)	282,5
Provisions réglementées	7,3	2,0	(3,2)	6,1
<b>Total</b>	<b>989,7</b>	<b>521,5</b>	<b>(537,1)</b>	<b>974,1</b>

## 2.2.3 Provisions pour risques et charges

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Mouvements de l'exercice				Au 31 décembre 2023
		Dotations	Reprises		Total reprises	
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions pour grosses réparations	300,0	48,3	(30,9)	(1,8)	(32,7)	315,6
Provisions autres avantages personnel	0,7	0,0	(0,0)	(0,0)	(0,1)	0,6
Provisions diverses	7,6	1,3	(0,8)	(6,0)	(6,8)	2,1
<b>Total</b>	<b>308,2</b>	<b>49,6</b>	<b>(31,7)</b>	<b>(7,9)</b>	<b>(39,6)</b>	<b>318,3</b>

La provision pour grosses réparations couvre les dépenses futures d'entretien des chaussées, des ouvrages d'arts, des ouvrages hydrauliques, et d'équipements spécifiques sur la base d'un programme établi selon la périodicité de rénovation de chacun de ces éléments.

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement la provision relative aux médailles du travail (0,8 million d'euros au 31 décembre 2023). Elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Les provisions diverses couvrent essentiellement des risques sociaux et fiscaux.

La couverture des engagements retraite de la société vis-à-vis de son personnel est partiellement externalisée via un contrat d'assurance spécifique dont le montant s'élève à 0,3 million d'euros. L'engagement net à fin 2023 s'élève à 14,6 millions d'euros.

## 2.2.4 État d'échéance des dettes

Le total des dettes s'élève à 3 570,0 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Montant Brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes financières	3 295,6	110,5	2 219,0	966,1
Dettes d'exploitation	260,0	263,5	-	(3,4)
Produits constatés d'avance	14,4	10,1	2,3	2,0
<b>Total</b>	<b>3 570,0</b>	<b>384,0</b>	<b>2 221,3</b>	<b>964,7</b>

## 2.2.5 Emprunts

Au 31 décembre 2023, le montant des emprunts et des intérêts courus s'élève à 3 295,5 millions d'euros qui se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2023
		Augmentations	Diminutions	
Emprunts obligataires	3 000,0	-	-	3 000,0
Autres emprunts	297,7	-	56,0	241,7
Tirage sur ligne de crédit	50,0	-	10,0	40,0
Intérêts courus	14,0	-	0,2	13,8
<b>Total</b>	<b>3 361,7</b>	<b>-</b>	<b>66,2</b>	<b>3 295,5</b>

(en millions d'euros)	Montant Brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires	3 000,0	-	2 050,0	950,0
Autres emprunts	241,7	56,6	169,0	16,1
Tirage sur ligne de crédit	40,0	40,0	-	-
Intérêts courus	13,8	13,8	-	-
<b>Total</b>	<b>3 295,5</b>	<b>110,5</b>	<b>2 219,0</b>	<b>966,1</b>

La documentation des financements de Cofiroute (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comporte pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

## Ligne de crédit

Le montant autorisé, utilisé et la maturité de la ligne de crédit VINCI Autoroutes au 31 décembre 2023 sont détaillés dans le tableau ci-dessous:

(en millions d'euros)	Utilisation au 31/12/2023	Autorisation au 31/12/2023	Échéance		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
Ligne de crédit VINCI Autoroutes	40,0	1 000,0		1 000,0	
<b>Total</b>	<b>40,0</b>	<b>1 000,0</b>		<b>1 000,0</b>	<b>0,0</b>

### 2.2.6 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement :

- des droits d'usage de 3,9 millions d'euros versés par des opérateurs de télécommunications au titre de conventions sur plusieurs années, et qui sont rapportés aux résultats linéairement sur la période de la convention accordant ces droits ;
- des subventions liées au Programme d'Investissement Autoroutier (PIA) pour 8,8 millions d'euros.

### 2.2.7 Charges à payer

Les charges à payer concernent :

(en millions d'euros)	2023	2022
Fournisseurs	116,1	104,2
Personnel	40,3	33,1
Impôts et taxes	36,7	35,6
Créditeurs divers	0,6	7,0
Charges à payer financières	11,9	3,8
Intérêts courus non échus	13,8	14,0
<b>Charges à payer</b>	<b>219,5</b>	<b>197,8</b>

### 2.2.8 Produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent :

(en millions d'euros)	2023	2022
Clients factures à établir	89,5	89,8
Créditeurs divers, produits à recevoir	3,5	3,3
Produits à recevoir financiers	3,6	0,7
<b>Produits à recevoir</b>	<b>96,6</b>	<b>93,7</b>

## 2.3 Compte de résultat

### 2.3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 602,2</b>	<b>1 534,2</b>
Recettes de péage	1 579,6	1 511,5
Recettes accessoires	22,6	22,7

### 2.3.2 Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Achats et charges externes</b>	<b>145,3</b>	<b>122,4</b>
Achats de matières consommables	23,2	9,7
Services extérieurs liés à l'investissement	44,2	39,9
Services extérieurs liés à l'exploitation	38,8	36,6
Grosses réparations	39,1	36,3

### 2.3.3 Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation est la différence entre les produits et les charges d'exploitation hors dotations et reprises aux amortissements et provisions.

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Produits d'exploitation hors reprises de provisions</b>	<b>1 639,8</b>	<b>1 568,5</b>
Chiffres d'affaires	1 602,2	1 534,2
Produits divers d'exploitation	37,5	34,4
<b>Charges d'exploitation hors provisions et amortissements</b>	<b>408,9</b>	<b>392,1</b>
Achats et charges externes	145,3	122,4
Remboursements sur sinistres	(9,6)	(9,0)
Coûts de personnel <sup>(*)</sup>	91,5	103,7
Impôts et taxes	170,2	165,8
Autres charges de gestion courante	11,7	9,1
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>1 230,8</b>	<b>1 176,5</b>

<sup>(\*)</sup> Le poste participation qui apparaissait au niveau du résultat d'exploitation en 2022 a été reclassé en 2023. Nous constatons dorénavant la participation sous le résultat exceptionnel.

En 2023, le ratio Excédent Brut d'Exploitation sur chiffre d'affaires s'établit à 76,1% contre 76,7% en 2022.

### 2.3.4 Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>1 230,8</b>	<b>1 176,5</b>
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	(9,1)	(18,9)
Dotations aux amortissements	(262,4)	(251,0)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>959,3</b>	<b>906,6</b>

### 2.3.5 Résultat financier

(en millions d'euros)	2023	2022
Produits financiers	13,8	12,9
Charges financières	(120,4)	(47,8)
<b>Résultat financier</b>	<b>(106,6)</b>	<b>(34,9)</b>

### 2.3.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>
Sur opérations de gestion	0,4	0,7
Reprises sur provisions	3,2	2,9
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2,3</b>	<b>1,4</b>
Sur opérations de gestion	0,3	0,3
Dotations aux amortissements et provisions	2,0	1,1
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1,3</b>	<b>2,2</b>

### 2.3.7 Participation et impôts sur les sociétés

La charge de participation de l'exercice s'élève à 11,7 millions d'euros.

La charge d'impôt d'un montant de - 218,4 millions d'euros est composée de :

- l'impôt sur les sociétés engendré par le résultat courant à hauteur de - 212,2 millions d'euros et de - 0,3 million par le résultat exceptionnel ;
- des crédits d'impôt obtenus pour un total de + 1,2 million d'euros ;
- la contribution sociale de 3,3% d'un montant de - 7,0 millions d'euros ;

### 2.3.8 Situation fiscale latente

La société a constitué au titre des amortissements dérogatoires une provision qui s'élève au 31 décembre 2023 à 6,1 millions d'euros, d'où il résulte une situation fiscale passive latente au taux de 25 %, de 1,5 millions d'euros.

## 2.4 Informations complémentaires

### 2.4.1 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan donnés par Cofiroute sont :

- engagements donnés soit sous forme de cautions émises par les banques au nom de Cofiroute, soit directement au profit de tiers : - 3,5 millions d'euros ;
- engagements d'investissements : dans le cadre de ses contrats de concession, la société s'est engagée à réaliser des investissements pour un montant de - 295,7 millions d'euros ;
- engagements relatifs aux contrats de location simple : - 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 et concernent essentiellement les contrats de locations longues durées de véhicules.

Au 31 décembre 2023, Cofiroute dispose de plusieurs contrats d'instruments financiers à terme :

- des swaps où Cofiroute est receveur de taux fixe et payeur d'EURIBOR 3 mois (notionnel total de 2 000 millions d'euros). Ces swaps sont adossés (notionnels et échéances) à des émissions à taux fixe.

La valeur de marché (nette des coupons courus) au 31 décembre 2022 de l'ensemble de ces opérations est négative de 241,8 millions d'euros en défaveur de Cofiroute. En comptabilité française, ces opérations sont considérées comme des opérations de couverture et ne sont comptabilisées au bilan qu'en cas d'impact symétrique de l'élément couvert. Ainsi, au 31 décembre 2023, ces instruments financiers n'ont pas d'impact au bilan.

Montant du notionnel en millions d'euros	31 décembre 2023			Total
	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
<b>Instruments détenus par Cofiroute</b>				
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux fixe	-	1 050,0	950,0	2 000,0

### 2.4.2 Effectif moyen

(en nombre)

	Personnel salarié 2023
Managers	249
Autres collaborateurs	994
<b>Total</b>	<b>1 243</b>

## 3. Autres informations

### 3.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au comité exécutif de Cofiroute, comptabilisé en charges sur l'exercice 2023 et 2022, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2023	2022
Rémunérations	1,4	1,3
Charges sociales patronales	0,7	0,6
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,0
Indemnités de fin de contrat	0,0	0,0
<b>Total charges comptabilisées</b>	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>
Provision pour retraites	0,2	0,2

### 3.2 Transactions avec le Groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2023 et 2022 entre Cofiroute et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2023	2022
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	1,9	3,0
Autres charges externes	(25,9)	(46,5)
Créances clients	4,0	4,6
Fournisseurs d'exploitation	18,3	17,8
Dettes sur immobilisations du domaine concédé	8,4	2,9
Distribution de dividendes	593,4	577,2

## 4. Événements post-clôture

Les tarifs de péage du Duplex A86 ont été modifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en application de l'arrêté interministériel du 20 décembre 2023.

Les tarifs de péage du réseau interurbain sont augmentés au 1<sup>er</sup> février 2024 en application du Contrat de concession. La hausse du tarif kilométrique moyen sera de +2,7 %.

Le Conseil d'administration a arrêté, le 2 février 2024, les comptes annuels au 31 décembre 2023. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 mars 2024 un dividende de 153,73 euros par action au titre de cet exercice, qui compte tenu de l'acompte déjà versé en août 2023 (28,78 euros par action) porterait le solde du dividende à distribuer à 124,95 euros par action, lequel serait versé au plus tard le 31 mars 2024.